

U 63 (18)

~~H.F. 44.17.~~

DEPOT LÉGAL
N° 173
1869

ICONOGRAPHIE DES THÈSES

NOTICE SUR LES THÈSES

DITES HISTORIÉES

SOUTENUES OU GRAVÉES NOTAMMENT PAR DES PICARDS

D'APRÈS LES RECHERCHES

DE F. POUY.

BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITAIRE
DE FRANCE



Les divers genres de Thèses de Sorbonne des Universités et Collèges de Paris et de la province, — étiquette et cérémonial, — Thèses séditieuses, — grand nombre de Thèses représentant Louis XIV et Mazarin, — Thèses remarquables de Douai, de Lyon, d'Amiens, de Saint-Acheul, de Toulouse, de Cahors, etc.

AMIENS.

E. CAILLAUX, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, PLACE PÉRIGORD, 3

1869.

DOVS
N° 135/35

U 83 (5)
1111

0000
0000
0000
0000

0000

PRÉCIS HISTORIQUE

Sur les Thèses historiées.

Les épreuves publiques que l'on soutenait à la fin des études, avaient un si grand éclat dans l'ancienne Université que l'on vit quelquefois les Rois, notamment Charles VIII, assister aux débats de diverses thèses.

Il y avait plusieurs espèces de thèses à soutenir pour la théologie : les *sabbatines*, pour les élèves de logique, argumentant sur des propositions de philosophie ; la *déterminance*, qui consistait à discuter un point déterminé de doctrine ; la *tentative*, à la fin du cours. Un président dirigeait la discussion et tous les docteurs pouvaient argumenter contre le candidat. La cérémonie se terminait par un discours nommé *paranymphe*.

Ce mot a été aussi employé pour désigner ceux qui accompagnaient les aspirants au grade théologique, et qui étaient comme ses parrains ou patrons. Le *paranymphe* était anciennement le signe d'alliance d'un licencié avec l'école ou la faculté dans laquelle il entrait. Il se rendait, accompagné des appariteurs et bedeaux, auprès

des principaux personnages pour les inviter à son acte de paranymphe.

Plus tard, après l'invention de l'imprimerie, en faisant ces invitations, on présentait le billet ou la thèse, ainsi appelée parce qu'elle offrait la conclusion de l'argumentateur (Vallet de Viriville). Le fils de M. Colbert « m'apporta ses thèses, et je fus les voir soutenir » dit Olivier d'Ormesson.

Il en résulte qu'il ne faut pas confondre la présentation de la thèse avec la dédicace. C'est donc à tort que M. Desnoyers a dit que les thèses n'étaient pas présentées, mais dédiées. Les deux choses étaient parfaitement usitées.

Le *paranymphe*, ou discours qui se prononçait à la fin de la licence, avait lieu dans une assemblée qui était présidée par un licencié ou suppôt de la Faculté, tenant la place de chancelier, vêtu d'une robe rouge, avec une fourrure, portant un mortier noir bordé de deux galons d'or. Il ouvrait la séance par un discours en prose, et la terminait par un discours en vers, qui peignait de quelques traits particuliers chacun des bacheliers. L'usage de ce dernier discours fut supprimé au xviii^e siècle. A la fin de la cérémonie on distribuait des dragées aux assistants, et cela avait lieu tout aussi bien chez les Cordeliers, les Jacobins, les Carmes et les Augustins, qu'à la Sorbonne, où se tenaient les plus célèbres *paranymphes*.

La Faculté de Médecine avait aussi ses *paranymphes*. On y invitait les magistrats du Châtelet, de l'Hôtel-de-Ville et des Cours souveraines, à l'exception de celles des Monnaies et du grand Conseil. M. Vallet de Viriville dit que les *paranymphes* furent supprimées en 1747.

La plus solennelle de toutes les thèses était la *sorbonique*. Elle durait de six heures du matin à six heures du soir et n'était interrompue qu'à midi par un léger repas. Cette thèse était toujours *historiée*, ou ornée d'une gravure, et souvent dédiée à un personnage célèbre. Elle indiquait une série de questions sur lesquelles devait rouler la discussion ; tous les docteurs pouvaient attaquer le candidat sur les points de doctrine qu'il s'engageait à défendre, c'était un véritable tournoi scolastique. Les *sorboniques* se soutenaient tous les vendredis, entre la St.-Pierre et l'Avent, dans la grande salle de la Sorbonne. Les Cordeliers avaient la première *sorbonique*, parce que, disait-on, c'était leur ordre qui en avait établi l'usage en 1315.

Le P. Quesnel, témoigne de l'importance que l'on attachait aux thèses dans le xvii^e siècle :

« Tout s'y fait avec vigueur et avec éclat ; tout y est animé, par la présence des docteurs qui y président et y assistent, par le concours des premières personnes de l'Eglise et de l'Etat, et des savants de toutes conditions. L'on peut dire, en effet, qu'une licence en théologie de Paris est, dans ce genre des exercices de littérature, un des plus beaux spectacles qui se trouvent dans le monde. »

La soutenance des thèses était alors une des causes qui entretenait l'émulation dans l'Université, et qui lui donnait du relief. Lorsque le fils de Colbert soutint ses thèses en philosophie, toute la Cour y était. Les cardinaux de Retz et de Vendôme, l'archevêque de Paris et tous les prélats étaient assis dessous la chaire. Jamais il n'y eut

une plus grande assemblée de personnes de toutes conditions. On observait dans ces réunions l'étiquette, si bien réglée jadis, dans les moindres détails, aussi les candidats de distinction ne manquaient-ils pas de se prévaloir là, comme ailleurs, de leurs prérogatives. Lorsque le duc d'Albret, plus tard cardinal de Bouillon et neveu de M. de Turenne, soutint ses thèses ¹, il prétendit avoir le droit de rester couvert, cela ne lui fut pas permis ; mais ce qui fut défendu aux Bouillon, parce qu'on leur contestait le titre de prince, était admis pour les princes reconnus. « Le prince qui soutient une thèse, dit Saint-Simon, a des gants dans ses mains, et son bonnet sur la tête. »

Pour devenir docteur en théologie, il fallait avoir fait sept années d'étude et soutenu quatre thèses. Lorsqu'enfin le candidat avait conquis ce grade, il se rendait à la salle de l'archevêché, revêtu de la fourrure de docteur, précédé des massiers de l'Université, et accompagné du régent qui l'avait formé. Là, il se plaçait sur un fauteuil, ayant à sa droite le chancelier et le sous-chancelier de l'Université, et à sa gauche son régent. Le chancelier prononçait un discours auquel répondait le récipiendaire. Celui-ci prêtait ensuite le serment accoutumé, puis recevait à genoux le bonnet de docteur des mains du chancelier, se relevait, reprenait sa place, et présidait à la

¹ La thèse de philosophie du duc d'Albret, gravée par de Poilly, d'Abbeville, d'après Le Brun, et dédiée à Louis XIV, est une magnifique estampe où l'on voit le roi assis en manteau royal, avec quantité d'enfants et ouvriers dans le lointain.

thèse nommée *aulique*, qui était soutenue par un jeune candidat appelé *auliculaire*. Il se rendait ensuite à l'église de Notre-Dame et jurait sur les saints évangiles, à l'autel des Martyrs, que, s'il était nécessaire, il répandrait son sang pour la défense de la religion. A la première assemblée de la faculté de théologie, le nouveau docteur prêtait les serments accoutumés et on l'inscrivait au nombre des docteurs, mais ce n'était qu'au bout de six ans, et après qu'il avait soutenu une dernière thèse nommée *resumptæ*, qu'il pouvait entrer dans le corps enseignant, assister aux assemblées, présider aux thèses, être examinateur et censeur, et enfin jouir de tous les droits du doctorat.

Le titre de docteur en droit ne s'obtenait qu'après avoir soutenu un acte public, que l'on appelait *thèse de doctorat*, qui n'était qu'une thèse d'apparat. Le récipiendaire recevait, des mains du professeur qui avait présidé à l'acte, d'abord la robe écarlate, avec le chaperon orné d'hermine et la ceinture. Le président lui présentait ensuite le livre appelé *traditio libri*, d'abord fermé, puis ouvert, lui donnait le bonnet de docteur, lui mettait l'anneau au doigt, l'embrassait et proclamait sa nouvelle qualité.

Les aspirants au doctorat en médecine, devaient avoir assisté aux leçons de cinq professeurs pendant quatre ans, subi ensuite les thèses nommées *quodlibétaires*, d'après lesquelles le candidat devait répondre immédiatement à une question quelconque sur la physiologie, sur une matière medico-chirurgicale, puis venait la thèse dite *cardinale*, qui roulait sur une question d'hygiène, après quoi la licence était acquise.

L'acte de doctorat n'était plus que la cérémonie par laquelle le président donnait le bonnet au licencié. Il se terminait par un discours de remerciement que prononçait le nouveau docteur.

Pour acquérir le droit de régence, sans lequel on n'avait pas voix délibérative aux assemblées de la Faculté, il suffisait d'avoir présidé à une thèse.

Il est inutile d'ajouter, dit M. Chéruel, qui donne en partie ces détails, que toutes ces épreuves avaient lieu en langue latine.

Les anciens statuts de l'Université défendaient de faire aucun festin ni frais extraordinaires pour parvenir aux degrés, et de briguer la licence par banquets et présents.

Cette défense avait été provoquée par certains abus de complaisance des régents et des agrégés pour les souteneurs et au sujet desquels abus on racontait diverses anecdotes parmi lesquelles je ne rapporterai que celle-ci, citée par Monteil : « A-t-on apporté les deux pains de sucre, disait un régent à sa gouvernante, en signant la thèse dont il était président. »

Dans les statuts datés de 1600, on trouve les règles à suivre pour la dispute des thèses, et pour les déclamations, tragédies et comédies qui se faisaient alors dans les collèges. On défendait notamment, sous peine de punition sévère, toute expression lascive et satirique, toute provocation, etc. Un arrêt du Conseil d'État, du 24 novembre 1682, défend d'imprimer aucunes thèses qu'elles ne soient approuvées par le syndic de la Faculté, comme aussi d'y ajouter aucune chose sans approbation particulière.

Le Parlement de Paris condamna plusieurs fois des thèses qui lui paraissaient contraire aux libertés de l'église gallicane, ou à l'autorité souveraine ¹.

Quelques étudiants hardis et frondeurs comme il y en eut en tout temps, ont voulu jadis soutenir, dans leurs thèses, des propositions peu orthodoxes, ou hostiles au pouvoir, mais ces opposants aux doctrines de l'église ou aux principes du gouvernement, étaient mis bien vite à la raison, et leurs thèses étaient non moins lestement supprimées. Je ne citerai qu'un seul exemple de ce genre de sédition, au temps des querelles des cardinaux de Retz et Mazarin.

« Ce fut le même jour, 22 juin 1653, que certaines thèses dédiées à M. le cardinal de Retz, par un jeune philosophe, nommé Lamont, devaient être disputées dans le collège de Beauvais, avec grand apparat et concours des partisans de cette Éminence. Mais, parce que la bienséance et le respect même, qui est toujours dû aux sentiments des souverains étaient blessés par l'audace de cet écolier, d'avoir non seulement dédié les dites thèses à une personne prévenue de crime et dans les mauvaises grâces du roi, mais encore et plus insolemment, afin de faire retentir toute la ville des louanges affectées, suspectes, factieuses et hors de saison d'un prisonnier

¹ Voy. de Thou, liv. 114. La thèse de l'abbé de Prades, soutenue le 18 novembre 1751, encore bien qu'elle eut reçu l'approbation de plusieurs docteurs et le visa du syndic, fut condamnée par le Parlement, comme pernicieuse, dangereuse, tendant au déisme. L'auteur fut interdit, exclu et rayé de la licence.

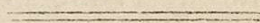
d'Etat, M. le Chancelier envoya quérir le recteur de l'Université et lui fit défense de la part de Sa Majesté de permettre la dispute des dites thèses. A quoi il obéit. »

Les thèses ont eu leurs apologistes comme leurs détracteurs : Un auteur qui en fait la critique donne cette définition :

« Disputes publiques et solennelles dans lesquelles on finit toujours par ne plus s'entendre. »



Il n'en est pas moins vrai pourtant, qu'il fallait assez de courage et de talent pour supporter de telles épreuves publiques et que bon nombre d'étudiants de nos jours ne seraient pas sous ce rapport à la hauteur de leurs devanciers.



II

DESCRIPTION ICONOGRAPHIQUE

de Thèses de Sorbonne & des Facultés de Province. — Représentation de Louis XIV, de Mazarin, etc.

Les thèses historiées qui venaient couronner tant d'efforts difficiles et d'études sérieuses, méritaient véritablement d'être conservées comme une précieuse attestation, un titre glorieux, aussi les voyait-on exposées aux regards dans les cabinets des docteurs d'autrefois.

Les anciennes thèses sont aujourd'hui fort recherchées, et il serait difficile d'en former une collection nombreuse en exemplaires de choix.

Les bibliothèques publiques de Paris et les portefeuilles d'amateurs en renferment de beaux spécimens ¹, que

¹ M. Rathery, conservateur à la Bibliothèque impériale, a de belles thèses dans sa collection particulière, notamment celle de Louis de la Tour d'Auvergne, prince de Turenne, celle de Jacques de Sainte-Beuve, docteur de Sorbonne (1633), celle d'Antoine Dejean de Vaucouleurs, dédiée à Louise d'Orléans, abbesse de Chelles, avec son portrait (1730), celles de Cossé Brissac, de Lepelletier de Saint-Fargeau, de Bossuet (1651) Saint-Albin, etc.

MM. Feuillet de Conches ¹, Desnoyers ² et autres ont décrites. J'ai signalé aussi, dans le *Bulletin* de 1867, de la Société des Antiquaires de Picardie, quelques thèses manuscrites et imprimées, que j'ai offertes à cette Société, avec l'intention de créer pour elle un premier fonds qui s'augmentera sans doute.

Parmi les plus belles thèses, il faut citer, d'après Olivier d'Ormesson, celles du duc d'Albret, décrite plus haut, et de Colbert, fils du grand ministre (J. N., archevêque de Rouen), dédiée au roi et ornée d'un magnifique dessin du peintre Le Brun, représentant Louis XIV, à cheval, précédé de l'ange exterminateur. A ses pieds ses ennemis sont abattus et des hydres sont précipitées, avec cette inscription : *Ludovico Magno Europa terra marique composita vot. publ.* Cette pièce a été gravée par Gérard Edelinck ; elle est connue, dans son 2^e état, sous le nom de *thèse de la Paix*.

Dans ses *Causeries d'un curieux*, M. Feuillet de Conches, raconte qu'il y a trois états différents de cette thèse, et que la planche du premier état, après avoir servi pour Colbert, a été planée et achevée par Edelinck dans la partie inférieure qui avait porté les caractères. Il ajoute qu'il a retrouvé la peinture originale, de la dimension même de la gravure, à Vienne, dans la galerie du prince Esterhazy de Galantha, sous le nom d'*Apothéose de Louis XIV*.

M. Ch. Blanc, décrit ainsi une thèse gravée par Ede-

¹ *Causeries d'un curieux*.

² *Revue des Sociétés savantes*, de janvier 1869.

linck et qu'il dénomme *Thèse de la paix* : Louis XIV à cheval, un génie volant à la droite du haut porte un drapeau sur lequel on lisait dans le 1^{er} état : *Valenciene*, et dans le 2^e *Monstra jam...* 2 feuilles, haut. 1074 millimètres, larg. 753.

On voit par là que la *Thèse de la paix* offre plusieurs variantes, ou du moins que la description en a été faite différemment, selon l'interprétation donnée au sujet et les retouches de la planche ¹.

Il n'est pas rare de trouver un peu de confusion dans la description de diverses allégories appliquées à Louis XIV, qui fut représenté de tant de manières par Edelinck lui-même, auquel on doit encore ce même monarque en buste sur un bouclier, entouré de figures emblématiques, d'après Le Brun, composition connue sous le nom de *Triomphe de l'Eglise*, puis vêtu à la romaine, assis sur un nuage, et couronné par l'immortalité.

Rob. Nanteuil a partagé avec Edelinck l'idée de flatter Louis XIV en le représentant sous toutes les formes possibles, depuis le simple buste jusqu'à la pose la plus agréable à ce monarque : *Le roi gouvernant ses Etats par*

¹ C'est assurément à l'inspiration des tableaux de Lebrun et à l'œuvre de ses graveurs, qu'est due la représentation faite sur cuivre, et offrant tant de ressemblance avec les sujets décrits plus haut, de Louis XIV à cheval, couronné par la victoire, et triomphant de ses ennemis vaincus et terrassés.

Ce motif a été exécuté au repoussé, puis ciselé, sur un beau et grand plat en cuivre, orné de fleurs de lys et ayant sur les bords des armoiries de quelques familles picardes.

Ce plat fait aujourd'hui partie de la collection de M. Bazot, d'Amiens.

lui-même, d'après un dessin de M. Ch. Le Brun, morceau de deux pièces se réunissant.

M. Mennechet, conseiller à la Cour d'Amiens, conserve parmi les raretés de son précieux cabinet, un exemplaire de la belle thèse de Louis de la Tour d'Auvergne, prince de Turenne, dont voici l'intitulé :

LUDOVICO MAGNO.

Theses, ex universa philosophia dicat et consecrat Ludovicus a turre Aruerniæ princeps Turennius. Propunabit in aula colleg. clara Montani soc. Jesu. Anno 1679. 8 f. in-f^o, frontisp. avec portrait de Louis XIV.

Les artistes *Sevin (delin.)*, *L. Cassin (sculpsit)*, *R. Michault (scripsit)*, ont reproduit autour du texte les batailles et les principales actions du règne de Louis XIV, en petits tableaux et médaillons accompagnés d'une foule d'enjolivements ¹.

De Poilly a gravé une grande et belle thèse, représen-

¹ M. Mennechet possède encore deux belles thèses :

1^o Thèse, *in Sorbona pro tentativa*, de Henri de Mesmes, *Parisinus abbas*, soutenue le 18 mai 1688, sous la présidence de F. Bouthillier de Chavigny, 2 f. in-f^o, ornée d'une belle gravure de Bonnart, retraçant un épisode de la vie de Jésus-Christ, entourée de beaux ornements et portant la date de 1687. Au bas se trouve le blason de M. de Mesmes.

2^o Thèse de théologie, de M. Jean Guyot, clerc, de Langres, soutenue en 1697, et dédiée à Mgr François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, gr. in-f^o, sur satin, ornée du portrait de ce prélat et de quatre médaillons emblématiques, gravés par C. Duflos.

tant Louis XIV, protecteur des arts et des sciences, et Edelinck une autre, où l'on voit ce monarque à cheval, protecteur des vertus et destructeur des vices. Cette dernière semble avoir quelques rapports avec la thèse intitulée *Le triomphe de l'Eglise*, ou l'extermination de l'hérésie.

D'après F. Lecomte, cette pièce n'aurait pas paru en thèse, comme on l'a dit, et il prétend qu'il y en a eu fort peu d'épreuves.

Dans la thèse du comte de St.-Pol, d'après Le Brun, Louis XIV est aussi représenté à cheval, cette thèse de 3 feuilles a été gravée en 1664. Mais le plus souvent le portrait du roi est en buste, comme on le voit sur les thèses de MM. Etienne et Gilles d'Aligre (1679), Bechamel, Bouthilier, de Choisy, l'abbé de Servien, Arnauld, et autres.

Voici une liste de portraits de Louis XIV qui ont été gravés par Nanteuil pour orner des thèses.

1. Portrait ovale, couronné, entouré d'ornements avec devise latine, pour la thèse de M. de Guénégaud ;
2. Portrait en grand, représenté en habit d'hermine, avec la croix du Saint-Esprit dans un ovale, pour la thèse de M. Vallet ;
3. Portrait en grand, représenté en cuirasse avec trophées d'armes d'un côté, et attributs de musique de l'autre, pour M. d'Hocquincourt ;
4. Portrait très-grand, tenant le gouvernail d'un vaisseau, avec plusieurs ornements et figures historiées, pour M. Amelot ;

5. Un ovale, avec les armes de France et inscription latine, pour M. de Brienne ;

6. Un autre, très-grand, en cuirasse, avec nœud de diamant à la cravate, à feuilles de laurier et fleurs de lys, pour M. de Lionne ;

7. Un grand portrait avec quatre soleils aux quatre coins, moustache à crochet, pour M. Yzoré d'Hervault ;

Et une quinzaine d'autres, sans compter vingt portraits du cardinal Mazarin ¹, d'une foule d'autres personnages célèbres, gravés aussi pour historien des thèses, parmi lesquels il faut remarquer celui du premier président Pomponne de Bellièvre, avec lettres et armes au bas de l'ovale, qui peut passer pour le chef-d'œuvre de l'artiste ².

Les maisons des Jésuites conservent encore un certain nombre de belles thèses, on cite notamment celles qui se trouvent à Laval.

Les religieux de St.-Acheul en possèdent une, qui est un chef-d'œuvre de gravure. C'est la thèse de philo-

¹ L'effigie du cardinal Mazarin a été reproduite autant que celle de Louis XIV. Charles Audran, a gravé pour la thèse, au collège de Clermont, d'Antoine de Stainville, le portrait du cardinal Mazarin, soutenu par une femme qui représente l'église et qui est assise au milieu de quatre autres femmes soutenant des cartouches (1648). Deux feuilles de 544 millim. de larg. sur 408 et 430 de haut. Cette estampe a été ensuite entièrement changée ; la figure du milieu soutient, au lieu du portrait du cardinal Mazarin, une tête de Méduse.

² Afin d'orner sa propre thèse de philosophie, qu'il soutint à Reims, en 1645, Nanteuil a gravé une grande sainte Famille, semblable à celle que Mellan avait peinte et gravée à Rome dix ans auparavant.

sophie soutenue en 1683, au collège de la Trinité de Lyon, par J.-B. de Saint Bonnet, et dédiée à Charles de Noyelle. Cette pièce, en deux feuilles in-f° réunies, est ornée d'abord en tête, du portrait de saint Ignace de Loyola, que l'on considère comme le plus ressemblant de ceux qui existent; puis de médaillons relatifs à la vie de ce même saint, de portraits des généraux et des hommes célèbres de l'ordre, des armoiries des diverses provinces de la compagnie, et de plusieurs sujets avec inscriptions latines. Cette belle thèse est en un mot presque entièrement couverte, sauf la place réservée au texte, par les ornements que je viens d'indiquer sommairement et qui sont dus aux artistes Sevin et S^{te} Gautret, etc.

Le P. Ménéstrier dit que le collège de la Trinité avait pour armoiries l'image du mystère de la Trinité et que l'on mettait ces armoiries à la tête des placards, des thèses, des harangues, des énigmes et autres compositions qui se faisaient en ce collège pour les exercices scholastiques. (*Méthode du blason, Lyon, 1734. p. 286*).

La *Nation de Picardie*, dans l'Université, avait pour armes trois lionceaux.

La Sorbonne porte les armes de son fondateur Robert Sorbon: une roue de fortune avec les raies fleurdelisées.

On voit des thèses avec les armes du soutenant, ou de son patron, au bas du portrait de l'un ou de l'autre, principalement lorsqu'il s'agit de personnages marquants.

L'Université de Douai, créée en 1572, a fourni, comme celle de Paris, son contingent de thèses historiées, parmi lesquelles il y en eut de fort remarquables.

Je décrirai aujourd'hui l'une des belles thèses de cette

faculté, imprimée sur fort papier de Hollande, en deux feuilles réunies et mesurant ensemble 1 m. 25 de haut. sur 90 cent. de larg.

La partie supérieure est entièrement remplie par une gravure de J. F. Cars, représentant dans une grande et touchante composition saint Charles Borromée, donnant la communion aux pestiférés de Milan. Cette estampe est une reproduction de celle que F. de Poilly a exécutée d'après une peinture de Mignard qui a été détruite et qui était le chef-d'œuvre de ce peintre. Les gravures qui peuvent donner une idée de ce magnifique tableau n'en sont que plus précieuses.

En voyant cette estampe, on ne peut s'empêcher de songer à la cruelle épidémie d'Amiens, dont un épisode touchant a aussi été retracé par la peinture.

La deuxième feuille comprend sur trois colonnes le texte de la thèse, précédé du titre : *Philosophia rationalis*, puis vient le *Prolegomena* : « *Philosophia, si nominis etymologiam spectes, idem sonat ac studium et amor sapientiæ ; si rem eo nomine designatam consideres, est rerum naturalium scientia. Non modo possibilem contra acatalepticos, sed etiam existere hujusmodi scientiam contra scepticos sustinemus. Omnes scientias naturales complectitur. Inter eas emineere videtur ars cogitandi, seu logica, nec immerito ; cum enim in homine nihil sit mente dignius, nihil quoque præstantius esse potest eà disciplinâ, quæ mentis cogitatione ad veritatem dirigere, errores, si qui sint, detegere ac præcavere, uno verbo rationis usum moderari debet. Id autem proprium esse logices munus, nemo non novit :*

hinc philosophiæ rationalis nomen obtinuit. Augustum scientiæ titulum sibi vindicat. Ad alias scientias in statu perfecto acquirendas, nedum utilis est sed simpliciter necessaria; huic igitur disciplinæ sedulam navant operam, qui ad scientias superiores aspirant. »

Le texte latin divisé, comme il vient d'être dit, en trois colonnes, comprend :

« Pars 1^a ars cognoscendi, pars 2^a ars judicandi, 3^a ars discurrendi, ordinandi. »

Après le texte, on lit : « Præsides erud. Dom. Seraphino. Josepho Hornez, sacrae theol. lic. Art. doct. ac. phil. professore primario, nec non insignis eccle. colleg. Divi Patri Duaci, canonico et Decano.

Propugnabit in aula collegii regii duaci. Dom. Antonius Josephus Delobel, Turcundiensis, die 5 Martii 1788, à tertiæ Vespertinâ ad medium quintæ.

Douay, typis Willerval, typographi regis et collegiorum. Anno domini M. DCC. CXXXVIII.

Cette deuxième feuille est décorée de motifs gravés : à droite et à gauche du texte on voit deux figures allégoriques, deux femmes, dont l'une représente la religion victorieuse foulant l'hydre aux pieds, et l'autre, l'hérésie, à demi-voilée, les idôles à terre, renversées et brisées.

Des cartouches et des enroulements achèvent, en se rattachant au sujet de la première feuille, d'entourer d'une manière sévère, mais gracieuse, cette grande et belle thèse.

III

THÈSES SOUTENUES

Par des Étudiants picards.

Je ne m'attacherai pas ici à décrire toutes les thèses des étudiants picards que j'ai eu occasion de voir, mais seulement un choix de celles qui m'ont paru intéressantes au point de vue de la notoriété des personnages, de la variété ou genre, telles que, par exemple, les *Thèses collectives* du collège d'Amiens, qui sont assez rares, et d'autres encore offrant quelques particularités de textes et d'ornements.

Il est à remarquer qu'un grand nombre de thèses portent l'indication : chez *J. F. Cars*, ce qui ne veut pas dire qu'il en ait gravé toutes les images, car ce graveur tenait boutique de sujets spéciaux pour cette destination, au choix des récipiendaires, qui n'avaient plus qu'à faire imprimer le texte sur ces espèces de passe-partout.

Les Cars étaient renommés comme graveurs, et Laurent Cars, le plus célèbre d'entr'eux, exécuta la thèse de l'abbé de Ventadour, une de ses œuvres les plus estimées.

Cars, de Poilly, Vallet, Gautret, et d'autres graveurs

ayant boutique, fournissaient aux riches récipiendaires des compositions originales, des épreuves de choix, et aux étudiants peu fortunés des sujets en rapport avec leur bourse : le simple portrait ou l'estampe devenue populaire par le bon marché auquel elle descendait à la suite de tirages excessifs et nombreux.

Si les thèses des étudiants pauvres n'avaient pas pour elles la richesse des décors artistiques, elles surpassaient quelquefois les autres par la science du texte. Cette compensation n'était pas à dédaigner. On songeait alors à ménager l'estomac des écoliers sans fortune, tout aussi bien que leurs bourses, car un médecin picard, Dubois, dit Sylvius, avait imaginé un *Traité pour nourrir à bon marché les étudiants pauvres* ; et c'est avec cette maigre pitance qu'il fallait faire de fortes études et soutenir de bonnes thèses ! Passe encore dans les moments de disette. On finit même par interdire les repas copieux qui suivaient les examens, comme étant aussi trop dispendieux. C'était vraiment pousser la sollicitude un peu loin, et l'on aurait pu se contenter de défendre les trop grands écarts.

Les thèses n'offraient que des tableaux convenables et sérieux de l'histoire religieuse ou profane : les étudiants étaient sans doute soumis, même dans le choix de ces accessoires, à la surveillance de l'autorité qui, réprimant sévèrement les infractions du texte, n'aurait pas toléré les écarts dans *l'illustration*.

Le luxe des thèses historiées fut, comme toutes les dépenses somptuaires, défendu sous Louis XV, mais néanmoins cet usage continua d'exister ; les prix avaient

du reste beaucoup diminué depuis que les graveurs avaient trouvé le moyen de fournir des estampes en quelque sorte banales à toutes les thèses, ainsi que je l'ai déjà dit.

1. Thèse de bachelier en droit civil et canonique de la Faculté de Paris, de Aimart Jacques Isidore d'Esmery, né à Amiens, imprimée à Paris, chez Paul Du Mesnil et Ballard. Texte sur deux colonnes en une feuille *g^d in-f^o*, en tête de laquelle se trouve une gravure de chez Vallet (à Paris, rue St.-Jacques), représentant saint François recevant les stigmates.

Cette thèse, soutenue en 1756, fut présidée par Paul-Charles Lorry, doyen de la Faculté de droit de Paris, et dédiée à saint François, patron du père du candidat.

M. d'Esmery a été avocat à Amiens, juge au tribunal criminel qu'il présidait lors du procès Joseph le Bon.

M. d'Esmery était membre de l'académie d'Amiens ; le fac-simile de sa signature autographe figure dans ma notice sur cette Compagnie (1862).

2. Thèse de philosophie, de Pierre-Charles-François Le Sellyer, élève du collège des Jésuites d'Amiens, né à Amiens le 27 mai 1740, et décédé le 28 avril 1823.

Cette thèse a été soutenue dans ce collège, le 4 août 1758.

M. Le Sellyer fut :

Avocat au Parlement, le 16 décembre 1765 ;

Avocat à Amiens, le 15 décembre 1766 ;

Président du Tribunal du district d'Amiens.

Son buste en plâtre existe dans la chambre des avocats d'Amiens, et il a été moulé après son décès sur la

demande de cette corporation, au nom de laquelle M. Varlet déclara que M. Le Sellyer avait été « l'homme le plus intègre et le plus juste qu'ait jamais possédé l'ordre des avocats. »

Le texte de cette thèse, in-f^o, est entouré d'ornements et de draperies gravés, supportés par des anges ; malheureusement la partie supérieure qui contenait le sujet principal n'existe plus, et cela arrive souvent ; M. Le Tellier, peintre et professeur de dessin, possède un certain nombre d'images de thèses qui ont été ainsi détachées du texte. Ce qui prouve, comme je l'ai déjà rappelé dans mes précédentes notices sur les thèses, que Molière avait bien raison de faire dire à *Toinette*, que les thèses étaient toujours bonnes à prendre pour l'image ¹.

3. Thèses collectives de philosophie soutenues au collège d'Amiens, les 11 et 12 juillet 1776, par :

Adrien Boulenger, J.-B. Dangreville, Alexandre-François Creton de Limerville, Louis-Guillain, Alexandre-François-Joseph, Clément (d'Amiens et des environs), Jean-François Bréelle (d'Hesdin), Pierre-François Duval, Jean-Baptiste Noblesse, Philippe-Firmin Cozette.

Cette thèse fut présidée par Jean-François Bellegueule, prêtre, chanoine de St.-Firmin-le-Confesseur, et professeur de philosophie ².

Une feuille grd in-f^o, imprimée à Amiens, chez la veuve

¹ Voyez *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie de 1867*.

² Voir notes sur ce professeur dans les *bibliographes picards*, Paris, Baur, 1869.

Godart, ornée d'une gravure de chez Cars, représentant Joseph reconnu par ses frères.

4. Voici une jolie thèse : une *Tentative*, soutenue en Sorbonne, le 10 décembre 1776, par M. Alexandre-Victor Duminy, alors sous-diacre, puis vicaire à St.-Sulpice, théologal à Tours, curé de la cathédrale d'Amiens, chanoine et vicaire-général du diocèse, sous l'évêque de Bombelles. M. Duminy est décédé le 5 septembre 1838, âgé de 84 ans, à Amiens, son pays natal où il a laissé la trace de ses bienfaits, notamment en créant, avec le concours de M. Léraillé, doyen de St.-Remy, l'hospice des Incurables. Son portrait a été peint par M. Letellier, et il en existe de nombreuses lithographies.

La thèse est de format in-4°, en deux feuilles réunies, et représente une gracieuse composition de Greuze *le père de famille expliquant la Bible*, complétée par des entourages de feuillages et autres motifs gravés. (Chez Quillau, à Paris, rue St.-Jean de Beauvais.)

5. Thèses de philosophie, d'Albert-Henri Dubois, soutenues au collège d'Amiens, le 24 juillet 1778, sous la présidence d'Antoine-Joseph Raynard, professeur de philosophie, grrd--in-f^o, avec gravure de chez F. Cars, représentant Jésus enfant, dans l'atelier de saint Joseph. La sainte Vierge assise contemple cet intérieur. — Gracieuse composition.

6. Thèse collective de philosophie, des 17, 20 et 21 juillet 1780, soutenue au collège d'Amiens, par :

Marie-François Duliège, d'Amiens ;

Lugle-Luglien Cousin, de Montdidier ;

Adrien-François-Joseph Piot, de Bapaume ;

Jean-Baptiste Poullain, des environs d'Amiens ;
Jean-Chrysostôme Lefèvre, des environs de Montdidier ;
Antoine Bauchard, des environs de Roye ;
François-Grégoire, de Doullens ;
Jean-Baptiste Guerle, des environs de la même ville ;
Jean-François Levé des mêmes environs ;
Jean-Baptiste Davergne ;
Antoine Boutmy, d'Amiens ;
Jean-Baptiste-Auguste Toulet, d'Amiens ;
Charles-Marie Lescaillet, d'Amiens ;
Pierre-François Delattre, des environs de St.-Valery ;
Jean-François-Valery de La Nainville, de St.-Valery ;
Jean-Baptiste Moignet, des environs d'Abbeville.

Ces thèses furent présidées par M. Raynard.

Une feuille gnd-in-f^o, texte sur trois colonnes, imprimée à Amiens, chez M. J.-B. Caron, avec une gravure de chez J. F. Cars, représentant Daniel et ses compagnons dans la fournaise. — Curieuse et belle estampe.

7. Thèse de philosophie, soutenue le 17 juillet 1787, au collège d'Amiens, par J.-B.-Alexandre Duval, d'Oisemont, sous la présidence du professeur Bellegueulle.

Une feuille gnd-in-f^o, imprimée à Amiens, chez J.-B. Caron, l'aîné, représentant Jésus crucifié, et deux anges en adoration. (Fort belle épreuve).

8. Thèse collective de philosophie, soutenue au collège d'Amiens, les 17, 20, 24 et 27 mars 1781, par :

François-Nicolas Decaix, des environs de Montdidier ;
Jean-Victor Cru, de Montdidier ;
Pierre-Louis Violette, des environs de Montdidier ;
Pierre Corblet, des environs de Beauvais ;

Etienne-Antoine-François Baillet, d'Amiens ;
Adrien-François Mellier, d'Amiens ;
Claude-Antoine Vimeux, d'Amiens ;
Louis Coydy, d'Amiens ;
François-Auguste Hénoque, des environs d'Amiens ;
Jacques-François Plé, des environs d'Abbeville ;
Claude-Michel Hadengues, des environs de Noyon ;
Pierre Dautrerame, des environs de Noyon ;
François-Joseph-Henri Genty, d'Amiens ;
Gabriel-Balthazar Debray, d'Amiens ;
François-Nicolé Leroux, d'Amiens ;
Auguste-Firmin Routier, d'Amiens ;

Deux feuilles grd in-folio réunies, avec gravure fort belle, représentant Jésus-Christ à table chez Simon, deux anges supportent des draperies et autres accessoires qui entourent le texte.

Les neuf thèses dont les désignations précèdent, se trouvent dans la magnifique bibliothèque de M. Achille-François Le Sellyer, avocat, docteur en droit, petit-fils de M. Pierre-Charles-François Le Sellyer, dont la thèse porte le n° 3 ci-dessus.

9. Thèse de philosophie d'Alexis Boulanger (*Clericus Ambianensis*), soutenue au collège d'Amiens, en 1783, et présidée par le professeur Bellegueulle, 2 feuilles in-4° réunies, avec gravure de chez Cars, représentant le triomphe de Judith, de nombreux personnages et divers ornements.

10. Thèse de droit de J.-L. Duflos, d'Amiens, imprimée chez la V^e Ballard, en 1779, en 2 feuilles in-f°, ayant St.-Luc pour sujet, sans nom de graveur.

11. Thèse de philosophie de Jean-François Morel, clerc de Montdidier, sur double feuille très-grand in-f°, où l'on voit David présentant la tête de Goliath au roi Saül.

12. Thèse de théologie, ornée du portrait de S^t-Jérôme.

Ces trois dernières thèses se trouvent dans les archives de la Société des Antiquaires de Picardie, où l'on voit aussi deux belles thèses manuscrites sur vélin, in-f°, entourées de dessins à la gouache, avec lettres capitales ornées, soutenues à l'université de Douai.

13. Thèse *in Sorbona pro tentativa* soutenue le 17 février 1700, par M. Paul Desjardins, de St.-Quentin. Exemplaire in-f°, sur satin, avec gravure représentant Josué arrêtant le soleil. Bourdon, invenit, Châtillon fecit, Malboure, excud. rue S^t-Jacques, au-dessus de S^t-Benoît.

14. Thèse de Louis-Alexandre-Pierre Colliette de Noyon, licencié en droit, soutenue par un examen public sur le droit canonique, aux anciennes écoles, le 1^{er} août 1747. Exemplaire in-f° sur papier, de l'impression de Ballard fils et se trouvait chez Paulus Dumesnil.

Cette thèse est dédiée à sainte Anne, patronne de la mère du soutenant. En tête se trouve le portrait de cette sainte, dans un médaillon gravé par Hecquet.

15. Thèse soutenue à Paris, aux écoles de droit, par M. Louis-Joseph-Eléonor Desjardins, du diocèse de Noyon, le 5 juillet 1779. Exemplaire in-f° sur papier, de l'imprimerie de la veuve Ballard. Cette thèse est dédiée à la patronne de la mère du candidat, sainte Catherine, dont l'effigie se trouve en tête de la feuille,

Le texte offre cette particularité qu'il ne contient que l'indication des matières qui ont fait l'objet de l'examen.

Le nom du graveur n'est indiqué que par les initiales L. C. T.

Ces trois dernières thèses appartiennent à M. Mennechet, dont le nom est déjà cité ; les récipiendaires étaient des membres de sa famille, ayant occupé des emplois supérieurs dans la magistrature et dans l'administration.

Parmi les collectionneurs picards qui possèdent des thèses, je citerai M. de Beauvillé, qui en conserve de beaux exemplaires sur satin et sur papier, dont plusieurs sont l'œuvre de souteneurs et de graveurs picards. M. de Beauvillé ne recherche pas moins les diplômes, les brevets historiés que les thèses, et il en a de précieux, avec des signatures autographes. M. l'abbé Corblet possède une thèse remarquable par un beau portrait de Philippe d'Orléans : thèse de théologie, *in Sorbona*, de 1671, soutenue par Guillaume-Henri Le Jay, bachelier en théologie, maître de la chapelle de Philippe, fils de France, duc d'Orléans, frère unique du roi Louis XIV. Cette thèse fut présidée par François Faure, évêque d'Amiens, *regi a sanctioribus consiliis*.

M. Faure, prédicateur de la cour et maître de la chapelle de Louis XIV, était fort avancé dans l'amitié du duc d'Orléans. Un tel président ne pouvait, en cas de besoin, manquer de bienveillance pour l'abbé Le Jay, lequel avait dédié sa thèse au duc, son protecteur ; et, comme l'argumentation roulait sur le psaume 144 : *Cujus regnum, regnum, omnium sæculorum?* le récipiendaire a pu glorifier le règne du seigneur, de manière à être agréable à son prince et à son président.

L'impression de cette thèse, est en petit texte, à longues lignes, non divisées par colonnes.

En tête est le portrait *ad vivum*, en buste et dans un médaillon du duc d'Orléans ; à chacun des quatre coins se trouve une fleur de lys ; le tout est gravé par Nanteuil. Au bas du médaillon on lit : « Humillimus servus G. B. Le Bay. Exemplaire sur satin, grand-in-f°. »

L'abbé Le Jay avait encore en 1774 son emploi de maître de la chapelle et musique ; son traitement était de 900 livres.

Thèses gravées par Mellan, Hecquet, de Poilly, Abbevilleois.

Claude Mellan a gravé, outre les thèses déjà décrites, celles dont la nomenclature suit :

Une thèse dédiée par Sublet de Romilly à messire Nicolas de Bailleul, dont le portrait est en haut, dans un ovale, figures assises, armes et devises ; au bas, quatre colonnes cannelées entre lesquelles sont aussi des devises.

Autre, dédiée à Henri de Savoye, duc d'Aumale ; il est représenté debout, la France le reçoit et un ange apporte le chapeau de cardinal ; à l'entour sont des figures historiques.

La thèse d'Antoine Talon a été décorée par le graveur Mellan, de grandes figures allégoriques et d'un cartouche historié, avec portrait du cardinal Mazarin. Elle est sur 3 feuilles grand in-f°, fort rare et d'un prix assez élevé ¹.

¹ Rien de plus pompeux n'a été fait à la louange de Mazarin. — Voy. pour les thèses gravées par Mellan, l'excellent Catalogue de M. de Montaiglon.

Hecquet a gravé pour sujets de thèse des tableaux de Rubens, et de Poilly, d'après Le Brun et Mignard.

Enfin, de Poilly a gravé la magnifique thèse soutenue en Sorbonne par Charles Moreau, prieur de St.-Aubert de Boves, le 7 juillet 1669, commençant par ces mots : *Pastori gregem deo reconcilanti, conclusiones philosophicæ*, et suivie de quatre colonnes de texte. Cette thèse fut présidée par le professeur Jean Hersant.

La gravure de cette thèse représente St. Charles Borromée en prières devant le Christ ; il en a été tiré des exemplaires sur satin.

Charles Moreau, chanoine d'Amiens, était fils de François Moreau, de Franlieu, président en l'élection d'Amiens, et de Claire Pécoul.

L'usage des thèses historiées a reparu après la Révolution ; les élèves de St.-Acheul l'ont remis en vigueur en 1815, et quelques riches étudiants de cette époque ont fait tirer leurs thèses sur satin et sur vélin, mais dans un format moins grand que celui qui fut parfois employé dans les siècles précédents.

Une thèse collective de philosophie, soutenue au mois d'août 1828, par huit étudiants, sur papier in-8°, est simplement entourée d'ornements typographiques et des armes de l'évêque Gallien de Chabons. Elle a été imprimée par Lédien-Candas, d'Amiens, mais d'autres thèses sont ornées de portraits.

IV

THÈSES NON HISTORIÉES

Exercices publics.

Les thèses non historiées, actuellement en usage et qui l'étaient aussi jadis, méritent également l'attention. Il en est qui sont fort développées et forment tout un volume.

On pourrait ici en citer beaucoup d'exemples. Me restreignant à des auteurs picards, je signalerai la thèse de M. François Génin, professeur de l'Université et savant philologue, soutenue publiquement par lui à l'académie de Strasbourg, le 25 juillet 1833, pour obtenir le grade de docteur ès-lettres. Cette thèse est intitulée: *De l'Originalité et de l'Imitation* (du style)¹. Elle eut un véritable succès, et fit bien pressentir le talent de celui qui devait plus tard écrire le *Lexique comparé de Molière et des écrivains du xvii^e siècle*, livre couronné par l'Académie, puis enfin deux volumes de *Récréations philologiques*, fort estimés.

On soutenait des thèses, non seulement à la Sorbonne et dans les chefs-lieux d'universités, mais encore dans les maisons religieuses et en divers collèges.

¹ Strasbourg, Levrault, 1833, 64 pages in-8°.

Le collège d'Amiens, tenu par les Jésuites, avait ses thèses dont l'exercice durait trois heures, de trois heures après dîner jusqu'à six heures du soir. On peut voir dans une brochure de 16 pages in-4°, sortie des presses de la veuve Godart, imprimeur à Amiens, en 1767, les diverses thèses de mathématiques soutenues en 1767, par divers étudiants dont les noms suivent :

Louis-Firmin Caron, clerc, de Conti ;

Alexandre-Joseph Dangest, du même lieu ;

Louis-François Doublet, de Rosières ;

Louis-Antoine Maumené, de Conti ;

Jean-François Poulain, clerc, de St.-Sauflieu ;

Charles-Louis-François-Noël Maury, de Montreuil.

Les séances étaient ouvertes et fermées par : Charles-Laurent Simon, clerc, de Montreuil ;

J.-B.-Joseph-Marie Racine, clerc de Doullens ;

Charles-François-Joseph Bondu, clerc, et Claude Delacourt, tous deux d'Amiens.

Les exercices littéraires et scientifiques avaient lieu anciennement dans les collèges de Paris et de Province, avec beaucoup de solennité. M. Gossart, professeur, rend compte ainsi qu'il suit d'un exercice auquel prit part le prince de Rohan Guemenée.

« M. le prince de Rohan Guemenée, âgé de 13 ans, d'une figure charmante, a fait le 11 du mois d'août l'exercice des prix au collège du Plessis-Sorbonne, où il est en troisième. Cet exercice roulait sur Salluste, Virgile, Quinte-Curce, Valère-Maxime, le Songe de Scipion ; à l'occasion de ce dernier ouvrage il a expliqué la sphère

et ses différents cercles avec une extrême netteté. L'exercice était composé de différents morceaux de nos meilleurs poètes, choisis avec goût par le Professeur (M. Malardeau) et rendus avec toute l'âme et tout le sentiment possible par le jeune prince. Tout le monde est convenu que le récit de Theramène n'a jamais été si bien rendu que par lui. La mythologie faisait un des grands ornements de ce jour et c'est là-dessus que je l'ai interrogé. M^{me} la princesse de Condé, M^{lle} de Soubize, M. de Rheims, l'évêque de Macon, la princesse de Salm et la belle comtesse de Brionne s'y sont trouvés. »

C'était sous les auspices de M. le comte d'Agay, intendant de Picardie, que se faisaient à Amiens des exercices sur les fables de Phédre, la géographie et l'histoire de France.

Ces exercices étaient soutenus par les élèves de la pension Magniez, dans la salle des actes des Jacobins.

Voici, d'après les programmes imprimés chez Caron en 1783 et 1784, les noms des élèves qui ont soutenu avec succès les exercices de ces années :

Jérosme, Tondu de Bonne, Bienaimé, Facquet de Mailly, Lamon, Thiery, Caron, tous d'Amiens, Rapplet, de Breteuil, le chevalier de Villers, de Villers.

Ces exercices, qui continuèrent à peu près partout, jusqu'à la Révolution, étaient suivis de la distribution des prix, à l'occasion de laquelle il y avait aussi des représentations dramatiques assez réussies et fort suivies, notamment chez les Jésuites.

Les prix que l'on distribuait alors consistaient en bons et beaux livres, splendidement reliés en maroquin ou en



veau, revêtus d'armoiries, et souvent ornés de belles gravures.

Les collèges Mazarin et Louis-le-Grand se distinguaient sous ce rapport et les amateurs recherchent les exemplaires qui portent ce cachet d'origine.

Les exercices publics qui eurent lieu à Amiens, à partir de 1658, dans les écoles secondaires de MM. Clément Metz et Sevrette, rue des Jacobins, étaient organisés sur un assez bon plan, de manière à exciter l'émulation.

Les thèses devraient toujours être citées dans la vie des auteurs, comme inséparables de leur biographie; c'est le premier point de départ dans la carrière des lettres, et plus d'un savant, a, par une thèse heureuse, fondé dès lors sa réputation.

D'un autre côté, on a vu par les descriptions qui précèdent, que le texte de certaines thèses offre de curieuses particularités¹.

J'ajoute qu'un ouvrage étendu ayant pour objet l'iconographie des thèses, ne manquerait ni d'agrément, ni d'utilité: On y verrait une grande variété de sujets dus à nos meilleurs peintres et graveurs, des portraits sou-

¹ A. Monteil possédait une thèse soutenue à la Sorbonne, par Claude Cordon, *Senonensi et Societatis pauperum collegie Montisacuti*, remarquable par son texte chargé de citations, les notes sont chacune sous une lettre de l'alphabet, et il y en a 120 aux marges. Les thèses de Toulouse se distinguaient aussi sous ce rapport.

Le même auteur cite encore des thèses curieuses de La Rochelle, Semur, Montpellier, Orléans, Cahors et Sedan, qui ont fait partie de sa collection, et qui étaient dédiées à des magistrats, des docteurs, à des régents et même à des écoliers nobles et savants étudiants.

vent difficiles à rencontrer ailleurs, et une véritable galerie artistique des usages anciennement suivis, des grades et des titres conférés en Sorbonne, dans les diverses facultés de l'université et les collèges.

En exposant ces idées, je ne crois pas soutenir une mauvaise thèse.

